

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

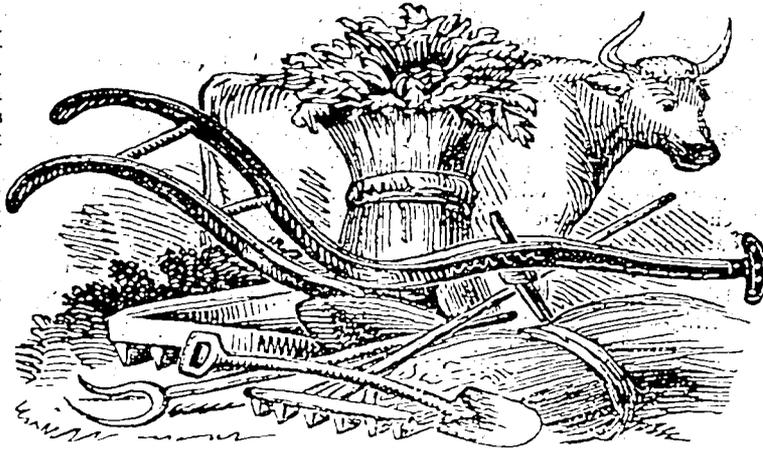
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette* agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Demande du 1er volume de la "*Gazette des Campagnes*"

Le propriétaire de la *Gazette des Campagnes* demande à acheter douze exemplaires du premier volume de la *Gazette des Campagnes* afin de compléter douze séries de ce journal, demandées par une institution publique.

Nous avons actuellement en vente tous les volumes de la *Gazette des Campagnes* parus jusqu'à ce jour, le premier volume excepté. La réimpression de ce volume est commencée, et lorsque les moyens nous le permettront, nous la continuerons.

— Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'AVIS publié sur la première page du No. 7 de la *Gazette des Campagnes*.

CAUSERIE AGRICOLE

ENGRAISSEMENT.

Dans notre dernière causerie, nous avons dit que plusieurs causes influent sur le succès de l'engraissement ; et parmi ces causes, nous avons nommé en premier lieu le choix des animaux.

Celle à laquelle l'engraisseur doit attacher le plus d'importance est, en second lieu, l'alimentation. A ce sujet, M. Gobin établit les principes suivants : " Avec des animaux bien choisis et habilement dirigés, plus on augmente la consommation et plus on élève le produit, plus aussi la consommation devient économique ; or, nous avouons ne rien comprendre à ce qu'on appelle ration d'entretien ; que peut faire le cultivateur d'un animal auquel il ne demande que du fumier ? Les demi-rations comme les demi-fumures sont ce qu'il y a de plus ruineux ; et de même qu'il vaut mieux restreindre l'étendue cultivée afin de mieux fumer,

de même il vaut mieux diminuer le nombre de son bétail pour le mieux nourrir. Un sot amour-propre a pu jusqu'ici entraîner les cultivateurs dans cette voie ruineuse. Pour nous, voici comment nous croyons devoir établir les rations de nos animaux à l'engrais :

Bœuf de 1400 lbs., poids vif et au-dessus, 9 lbs. de foin par 100 de poids vif.

Bœuf de 1200 lbs., poids vif et au-dessus, 10 lbs. de foin par 100 de poids vif.

Bœuf de 1000 lbs., poids vif et au-dessus, 11 lbs. de foin par 100 de poids vif.

Bœuf de 800 lbs., poids vif et au-dessus, 12 lbs. de foin par 100 de poids vif.

Comme toujours, la nourriture est calculée ici en équivalents du foin ; c'est-à-dire que, pour faire les calculs, on évalue la nourriture en foin ; mais dans la pratique, le bœuf à l'engrais ne peut pas et ne doit pas être nourri exclusivement au foin. C'est, il faut l'avouer, le mode le plus généralement suivi ; mais ce n'est certainement pas le plus économique. Le bœuf qui ne reçoit que du foin pendant son engraissement engraisse lentement et donne une viande dont le prix de revient est très-élevé. Cette alimentation exclusive au fourrage sec peut être donnée au commencement de l'opération, alors que l'animal a un appétit vorace ; mais plus tard, quand il a pris un certain embonpoint, il ne mange plus le foin même de la meilleure qualité avec une égale avidité. Il s'en fatigue et pour aiguïser son appétit, c'est-à-dire pour lui faire consommer de plus fortes rations, il devient d'une absolue nécessité de lui donner la nourriture la plus variée possible.

Pour les bœufs à l'engrais, il ne peut y avoir de ration d'entretien ou de demi-ration. La limite de la ration est donnée par la capacité de l'estomac du sujet et par son appétit. Sans gaspillage et sans dégoûter le bœuf, il faudra lui distribuer autant d'aliments qu'il pourra en consommer. C'est là le seul moyen de faire de l'engraissement profitable. Ce

n'est pas en engraisant 20, 30 ou 40 paires de bœufs que l'on fera le plus de profit, c'est en faisant consommer le plus d'aliments dans le moindre espace de temps possible.

Cela se conçoit parfaitement. Si au moyen de l'alimentation la plus abondante, la plus riche, et la plus variée possible, un bœuf engraisse parfaitement en quatre mois, sa viande reviendra à un prix plus bas que l'animal qui a mis cinq mois à obtenir le même degré d'engraissement. Le premier a fait une grande économie sur ce qu'on appelle la ration d'entretien puisqu'il a été nourri trente jours de moins que le premier.

Dans la fixation de la ration des bœufs à l'engrais, il faut tenir compte de la faculté nutritive des aliments et de leur composition. Il y a des substances alimentaires destinées spécialement à produire la chair, à accroître le volume des muscles; ces substances contiennent en très-forte proportion un principe appelé azote et on leur donne pour cela le nom de substances azotées. D'autres, au contraire, sont à peu près dépourvues d'azote, leur objet est de fournir à l'animal les matières nécessaires à sa respiration et d'entretenir les mouvements dans toute la machine animale. Ce sont ces dernières qui versent, comme on pourrait dire, l'huile dans la lampe. Lorsque l'animal a pris de ces aliments non azotés la quantité requise pour ses propres besoins, s'il y en a de surplus, ce surplus est mis en réserve par l'économie et se dépose sous forme de principes gras dans les tissus disposés spécialement à les recevoir. Il forme alors la graisse, le suif, le saindoux, l'huile, etc.

Les premières substances, celles qui reçoivent le titre d'azotées, sont considérées, dans la pratique, comme les plus riches que l'on puisse donner aux bestiaux. Les seconds se présentent toujours sous un grand volume et nourrissent peu proportionnellement à ce volume.

L'alimentation n'est complète que si ces deux catégories d'aliments entrent dans la composition des rations. Une nourriture formée d'aliments azotés seulement fatiguera l'animal et celui-ci engraissera moins bien. Celle qui ne serait composée que de matières non azotées lui serait encore moins convenable et son engraissement serait très-lent pour ne pas dire nul.

Un agriculteur, M. Demesmay a trouvé que l'alimentation la plus convenable pour ses bœufs à l'engrais est la suivante, par jour et pour des bœufs dont le poids vif est en moyenne 1000 livres :

Pain de lin.....	12 livres.
Paille.....	24 "
Pulpe de betterave.....	66 "

Un autre agriculteur, M. Hette, a obtenu les meilleurs résultats avec la ration suivante par jour et par tête pour des bœufs pesant en moyenne 800 livres vivant :

Pain de lin.....	5 livres.
Paille.....	5 "
Pulpe de betterave.....	41 "
Foin.....	1 "
Orge ou farine.....	3 "

Règle générale plus les aliments sont variés tant sous le rapport de la richesse que sous celui du goût, plus ils seront mangés avec appétit, mieux ils seront digérés et assimilés et mieux par conséquent ils serviront à l'entretien du corps et à la formation de la viande et des matières grasses.

Si l'on présente la ration totale par le chiffre 100, la proportion que les expériences ont fait connaître comme la plus convenable paraît être : racines 77 par 100 ou un peu plus des trois quarts de la ration; foin ou autres fourrages secs 13 par 100 ou un peu plus d'un huitième de toute la

ration; farines de grains ou pain de lin 10 pour 100 ou le dixième de la ration.

Enfin toute la nourriture donnée à un animal doit pouvoir remplir convenablement son estomac. Si celui-ci n'est pas assez plein, l'animal éprouvera dans toute l'appareil digestif des tiraillements qui le mettent mal à l'aise et empêchent la digestion. D'un autre côté, si l'estomac est trop plein, il éprouve des pesanteurs qui non-seulement l'empêchent d'engraisser, mais même peuvent influer défavorablement sur sa santé.

À la nourriture solide, il faut encore ajouter une certaine quantité d'eau variable suivant le genre d'alimentation, la nature des aliments, la saison et la taille des sujets. En général, la proportion de la boisson doit varier entre 25 et 40 pots par jour. L'animal qui reçoit des aliments fortement délayés ou très-aqueux ne boit que très-peu; car il trouve dans les aliments dont il se nourrit l'eau qui lui est nécessaire. Les racines, les bouettes, les résidus de distillerie et de brasserie sont des aliments qui contiennent beaucoup d'eau et qui, pour cela, n'obligent pas à donner autant d'eau aux animaux qui s'en nourrissent.

L'eau est absolument nécessaire à la digestion et à l'assimilation; mais si elle est prise en trop grande abondance, le ventre se distend et la digestion se fait d'une manière incomplète. Cependant, notons ici que cet inconvénient n'a lieu que lorsqu'il survient quelque irrégularité dans la distribution de la boisson. Le bœuf qui, à chaque repas, reçoit la quantité d'eau qui lui est nécessaire, ne fait jamais d'excès dans le boire. Mais si, pour une raison ou pour une autre, il a été privé d'eau et n'en a reçu qu'une quantité insuffisante, il est à craindre qu'au repas suivant, il n'en prenne plus qu'il ne lui en faut; ce que l'on doit empêcher par une surveillance active.

L'abondance et surtout la richesse de la nourriture doit varier suivant que l'engraissement est plus ou moins avancé. Au début de l'opération l'appétit de l'animal est très-développé; il mange, s'il est en bonne santé, avec une voracité extraordinaire et digère facilement. Mais à mesure que la graisse s'accumule dans les tissus les forces digestives diminuent d'énergie, l'appétit s'en va et a besoin d'être excité. Ces changements doivent être soigneusement suivis dans le choix des aliments.

Dans le commencement de l'opération, la voracité de l'animal permet à l'engraisser de ne lui donner que les fourrages les moins succulents; plus tard, ceux-ci seront remplacés peu à peu par les fourrages les plus recherchés, puis vers la fin, on ne donnera que des substances choisies.

Si l'on a à sa disposition une grande diversité de fourrages, on pourra suivre la marche suivante : Au début, on distribuera de la paille avec des fourrages verts en été et des racines, betteraves ou navets si l'on est en hiver; plus tard, on diminue la proportion de paille et on donne du foin, du trèfle, des carottes; à une époque plus avancée, on ajoute des panais qui sont plus succulents et plus recherchés que les carottes, les betteraves et les navets. Enfin, pour la fin de l'engraissement, on a les fourrages choisis, les farines de grains, le pain de lin, etc., le tout accompagné des aliments donnés dans les premières périodes de l'opération, pourvu que les animaux éprouvent encore quelque plaisir à les consommer.

L'alimentation suivante pour un bœuf de 1000 poids vif et qui pèsera 1200 livres après l'engraissement est une des plus convenables sous tous les rapports :

Pendant les 10 premiers jours, la ration journalière pourra être composée de 30 livres de paille, 60 livres de racines,

et de 3½ livres de pain de lin, le tout formant un équivalent de 55 livres de foin.

Pendant les quarante jours suivants, la ration journalière pourra être de 16 livres de foin, 60 livres de racines, 5 livres de pain de lin et 3 livres de farine d'orge; le tout formant encore l'équivalent de 55 livres de foin.

Enfin, pendant les derniers quarante jours, l'alimentation sera composée de 16 livres de foin, 50 livres de racines, 6 livres de pain de lin et 4 livres de farine de séveroles: le tout formant l'équivalent de 55 livres de foin.

Comme on le voit à mesure que l'engraissement avance, le volume des aliments diminue, mais leur richesse augmente en proportion. Il faut qu'il en soit ainsi; car plus l'animal devient gras, moins il a d'appétit, moins il éprouve le besoin de manger, et si l'on n'y portait remède, l'opération deviendrait longue et dispendieuse. Lors même que l'on suit la marche que nous venons de tracer, il arrive souvent que le bœuf se dégoûte, alors on lui administre du sel commun dans la proportion de 3½ onces à la fois. C'est ce que nous connaissons de plus efficace et en même temps de plus hygiénique.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons eu soin de tenir nos lecteurs au courant des dégradations que commettent les autorités piémontaises dans la ville de Rome et de l'expropriation sacrilège des maisons religieuses. Cet inique système continué. Malgré les protestations, le vol à main armée suit sa marche triomphale. Les baches, les leviers jouent, les portes sont brisées et les personnes consacrées à Dieu sont chassées de leurs demeures.

Mais, lecteurs, savez-vous ce que le gouvernement de Victor-Emmanuel veut faire de ces antiques monuments de l'amour de Dieu et de la prière? Vous ne le savez pas et même vous ne vous l'imaginez pas. Eh bien, chose presque méconnaissable pour nous fervents catholiques du Canada, ces monastères et ces couvents vont tout simplement être démolis, et dans leurs vastes enclos, on va bâtir des écuries, créer des basse-cours et des chenils. Ainsi le veut le roi *galant-homme*, veuler couronné; car ces importantes dépendances manquent au palais du Quirinal, autre propriété volée au Saint-Siège et que Victor-Emmanuel a choisi pour sa résidence.

N'est-ce pas là quelque chose d'affligeant et de lamentable, dit à ce sujet *Le Monde*, et cette transformation, à elle seule, n'est-elle pas un des traits les plus caractéristiques de notre époque. Autrefois, les grandes familles, les populations ouvraient largement et généreusement les mains afin de construire des églises et des monastères, d'élever des refuges à l'innocence et à la vertu, tandis qu'aujourd'hui on renverse les églises et les couvents, on chasse la vertu de ses asiles séculaires et on y substitue des lieux pour loger des bêtes, des endroits pour y engraisser des poules ou des chiens! Tel est le progrès, telle est la gloire de notre époque!

L'Allemagne prussienne et athée n'aime pas le catholicisme, ce n'est pas surprenant, et l'hypocrisie de l'Empereur Guillaume se montre de nouveau au grand jour. En voici une preuve: Les Chambres de Berlin viennent d'adopter par une majorité de 179 voix contre 108, le projet de loi présenté par le gouvernement de Bavière contre les prêtres prévenus d'abus dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous ne pouvons pas dire que ce soit déjà de la persécution contre l'Église; mais c'est une arme terrible mise aux mains d'ennemis qui ne se feront pas faute de s'en servir dans l'occasion. Les gouvernements aveuglés par les conseils

intéressés des sociétés secrètes croient voir une concemie dans la seule puissance qui puisse les soutenir: l'Église du Christ; ils ne voient pas le gouffre où les poussent leurs infâmes conseillers.

Dans tous les pays, sous tous les climats, le clergé catholique, suivant en cela les enseignements infaillibles de l'Église, ne s'est jamais montré absolutiste; mais d'un autre côté, il n'a jamais voulu devenir révolutionnaire. Il ne s'est jamais mis à la remorque d'aucun pouvoir. Avec une sagesse vraiment admirable, il s'est opposé aux empiètements du pouvoir et aux exigences des révolutions. Il s'est interposé entre les gouvernants et les gouvernés, rappelant à tous leurs devoirs et prévenant les conflits, prêchant aux uns la douceur et la liberté, aux autres le respect à l'autorité. Aujourd'hui, en Allemagne, le clergé suit sa voie droite et ne veut pas être le serviteur du pouvoir, et celui-ci le bafoue et le traite en ennemi. Tant pis pour lui, car il aura besoin de l'Église et celle-ci n'attache que peu de prix aux protections équivoques que lui offrent les gouvernements temporels. Ils peuvent la persécuter, la fouler aux pieds; mais l'anéantir, jamais.

La Belgique est travaillée sourdement par les sociétés secrètes. Le mal n'est pas encore très-grand; mais les symptômes sont alarmants. Dernièrement, à l'occasion de la nomination d'un gouverneur, il se forma des attroupements menaçants autour des Chambres. La foule ameutée n'exigeait ni plus ni moins que la démission du Ministre. Ce ministre est catholique et les francs-maçons cherchent à le renverser par les moyens les plus iniques. Les ministres présentèrent un ordre du jour demandant l'opinion des Chambres sur l'opportunité de leur démission, mais les Députés leur accordèrent un vote de confiance, malgré les cris de la foule ameutée.

M. le baron de Morgan adresse au journal *Le Monde* au sujet de la nécessité de la monarchie pour relever la France, une lettre dont nous extrayons les passages suivants:

"..... Un prince nous représente et relève pour nous le rendre le signe de la monarchie très-chrétienne, héréditaire par droit de primogéiture dans la race de Saint-Louis. C'est le roi légitime. Ceux qui en veulent un autre ou veulent de lui un signe qui représente autre chose ou une chose qui ne représente pas ce signe, ne veulent ni de la légitimité, ni de la monarchie, ni de la France, ou ne savent pas ce qu'ils veulent. Le drapeau blanc est l'unique signe et signal de ralliement en France contre la révolution à l'intérieur et contre l'invasion étrangère: toutes deux s'affilent pour nous égorger. La dernière guerre l'a fait suffisamment sentir.

"La restauration de la légimité est notre seul recours contre la force qui prime le droit dans la Commune internationale et à Berlin; pour rétablir la légimité, il faut un roi légitime à un peuple légitimiste et un peuple légitimiste à un roi légitime. Ce roi ne peut manquer à ce peuple, mais ce peuple peut manquer à ce roi, et alors c'en est fait de la monarchie, qui seule est la chose publique en France.

"Un mandat, ou une tradition, ou une association révolutionnaire imposés à l'héritier de nos rois sont le moyen assuré pour lui de ne pas se soutenir; pour nous, de renverser la royauté sur nous et sur elle-même; cela est prouvé, car c'est éprouvé.

"Une consolation nous reste et nous suffit dans les infortunes trop méritées de notre patrie; c'est la vérité qui fait voir nos erreurs par l'action de la justice divine et les efface par la grâce de Dieu,

" L'autorité renversée de fond en comble a été révélée à nouveau où Dieu l'a fait régner sur le monde par la France ; sur le siège de Pierre déjà le reflet de cette autorité découvre dans le chaos européen et en dégage la perspective du trône de Charlemagne. Il fait resplendir le front du fils de Saint-Louis, qui s'est tourné vers elle ; cette auréole le couronne à travers les nuages et les tempêtes et rayonne à nouveau l'espoir de la France..... "

Ce roi légitime, ce fils de Saint-Louis dont parle ici M. le baron de Morgan, c'est le comte Henri de Chambord, que les Français catholiques et légitimistes appellent déjà Henri V. Ce roi est véritablement le salut de la France et le peuple fidèle le reconnaît bien.

La première session de notre second parlement provincial est terminée. Cependant nos lecteurs nous permettront de leur continuer la revue des travaux de notre Législature.

Lundi, le 18 décembre, plusieurs mesures importantes furent mises devant la Chambre, entre autres un bill présenté par l'Hon. premier ministre pourvoyant à ce que les commissaires puissent régler leurs difficultés avec la corporation et obligeant les commissaires à ne destituer les instituteurs de leurs charges qu'après avertissement préalable. Cette dernière partie du bill est un acte de justice dont MM. les instituteurs seront reconnaissants envers le gouvernement. Soumis au caprice d'hommes quelquefois dépourvus des plus simples notions de convenance, MM. les instituteurs avaient tout à craindre de leurs suzerains. Pour une faute des plus légères et souvent même sans aucune raison, ils pouvaient être mis à la porte dès la fin de l'année sans avertissement. Il faut avouer que cette position ne laissait pas de leur être très-préjudiciable.

L'Hon. M. Chauveau proposa ensuite la seconde lecture du bill pourvoyant à la vente de certaines propriétés dans la ville de Montréal et à la construction des bâtiments pour l'École Normale Jacques-Cartier.

Puis une longue discussion s'engagea sur le bill rendant sujet à saisie une partie du salaire des officiers publics ; mais le bill sortit victorieux de cette seconde épreuve subit sa seconde lecture et fut référé à un comité spécial.

Mardi, le 19, la plus grande partie de la séance fut employée dans une discussion sur le bill tendant à amender certains articles de procédure civile et pourvoyant à la nomination d'un juge de district à Montréal. Comme cette question était du ressort de MM. les avocats, ceux-ci s'en sont donnés à plaisir et Dieu sait s'ils s'entendent à allonger les séances. Il y eut aussi quelques pourparlers au sujet du *Traité de Washington*. C'est M. Holton qui entama ce chapitre en demandant au gouvernement si c'était son intention de soumettre la question à la chambre. Sans doute, a-t-il dit, nous ne pouvons la rejeter ni l'accepter, mais nous devrions faire connaître au gouvernement fédéral ce que nous en pensons. L'Hon. M. Chauveau dit que le gouvernement répondra à une autre séance.

Dans la séance du 20, il a été longuement question des chemins de fer. L'Hon. M. Chauveau annonce que le gouvernement, suivant la promesse faite l'année dernière, accorde à la compagnie du chemin de fer International de St. François et de Mégantic un octroi de dix mille acres de terre par chaque mille de chemin exécuté. Ces terres seront prises dans la vallée du St. Maurice. Il dit aussi que la compagnie du chemin de Québec au lac St. Jean ne peut pas, dans les conditions où elle se trouve placée, mener à bonne fin cette grande entreprise. Alors le gouvernement lui accorde également un octroi de 10,000 acres de terre par chaque mille de chemin construit depuis Gosford au lac

St. Jean, à condition que la dite compagnie substitue des lisses de fer aux lisses de bois du chemin de Gosford et qu'elle construise tout le chemin jusqu'au lac St. Jean. La compagnie prendra l'étendue de terre accordée dans la localité comprise entre le lac St. Jean et les seigneuries situées en arrière de Québec.

Quant au chemin de fer de la rive-nord de l'Outaouais, Aylmer et la rivière Creuse, et à celui de la Gatineau, le gouvernement local est disposé à leur accorder une aide libérale ; mais il ne peut rien préciser avant qu'il connaisse ce qui sera nécessaire pour hâter la construction de la ligne d'Aylmer à la rivière Creuse.

À l'avenir, dit l'Hon. M. Chauveau, il ne sera pas fait d'octroi de terre aux nouvelles compagnies de chemins de fer à moins que ces chemins ne soient spécialement destinés à favoriser la colonisation. Le gouvernement préfère leur accorder des subsides en argent.

Cet exposé souleva une longue discussion dans laquelle M. Maillhot proposa d'ajouter une résolution accordant une concession de dix mille acres de terre par mille à la compagnie qui construira un chemin entre la Tuque sur le St. Maurice et le lac St. Jean.

M. Tremblay, l'inépuisable député de Chicoutimi, a parlé fortement en faveur de la politique du gouvernement sur les chemins de fer et surtout en faveur de la construction du chemin de Québec au lac St. Jean. Heureux les districts électoraux qui ont pour les représenter des hommes de la trempe de M. Tremblay.

Cette séance est certainement à notre point de vue, une des plus intéressantes de la session.

Judi, le 21, la séance fut ouverte par un message du lieutenant-gouverneur annonçant qu'il prorogerait le parlement, samedi le 23 courant à une heure.

À cette nouvelle, M. Holton revint sur la question du *Traité de Washington*. Le gouvernement, dit-il, vient de nous annoncer que le parlement sera prorogé samedi. Il est évident qu'il n'entend pas demander à la chambre d'exprimer son opinion à cet égard. Je regrette qu'il n'ait pas juré à propos de le faire et n'ait pas compris qu'il était de son devoir de provoquer l'expression de l'opinion des députés sur une question qui intéresse à un si haut degré notre province, ainsi que l'a fait le Nouveau-Brunswick.

L'Hon. M. Chauveau répondit que le gouvernement ne pouvait soumettre à la Chambre que les questions sur lesquelles elle pouvait légiférer et comme le *Traité de Washington* est du ressort du gouvernement fédéral, le gouvernement local n'avait pas à s'en occuper.

Pendant la séance du 22, la chambre a été longuement occupée sur une question toute personnelle, mais qui touchait à ce que l'homme possède de plus cher en ce monde : l'honneur. Voici le fait : Le correspondant parlementaire de *La Nation* a lancé une accusation des plus graves contre un homme honorable, M. Gendron, député de Bagot. Ce monsieur a été accusé de rien moins que d'avoir fait disparaître une pétition et l'avoir remplacé par une autre. C'est tout simplement une accusation de faux que, sans preuves, on a lancée contre M. Gendron. Le gouvernement eut devoir relever cette indignité, et une longue discussion s'ensuivit. D'après cette discussion, il paraît que le correspondant de *La Nation* est un professeur de l'Université-Laval.

L'Hon. M. Chauveau a prouvé que l'accusation n'est pas fondée et que le correspondant de *La Nation* est un calomniateur. Mais il est très-regrettable que le nom de l'Université-Laval ait été mêlé à cette affaire. M. Marchand a bien

fait de prendre la défense d'une institution grande et vénérable entre toutes.

Ainsi qu'il avait été annoncé, samedi le 23 courant, son Excellence le lieutenant-gouverneur s'est rendu, à onze heures, à la chambre du Conseil Législatif pour proroger le Parlement. Le lieutenant-gouverneur sanctionna 52 bills, après quoi il prononça le discours de clôture.

RECTIFICATION.

Les résolutions de M. LaRue, député de Portneuf, n'ont pas été réjetées, comme nous l'avions annoncé. Elles ont été renvoyées au Conseil d'agriculture, ainsi que le voulait M. LaRue.

Accueil fait à la "Gazette des Campagnes"

Nous remercions M. le Secrétaire de la Société d'agriculture de Laumarey, Tracadie, N.-B., pour la demande qu'il nous fait, au nom de cette Société, de douze exemplaires de la *Gazette des Campagnes*.

Nous offrons également nos remerciements à M. l'abbé Joseph Ouellet curé de Bouctouche, N.-B., pour les quelques abonnements qu'il nous a procurés dans sa paroisse.

Nous sommes heureux de pouvoir constater une augmentation assez considérable d'abonnés sur nos listes, depuis la reprise de la *Gazette des Campagnes*. Ce fait est bien propre à nous encourager à redoubler d'ardeur dans la tâche difficile que nous avons entreprise, et pour le succès de laquelle nous n'avons à compter que sur nos abonnés.

Nous remercions bien sincèrement les quelques amis haut placés qui depuis quelque temps ont essayé à nous obtenir un appui effectif en dehors de nos abonnements, qui eût pu nous permettre de faire dans notre journal quelques changements à l'avantage des cultivateurs. Nous regrettons que leurs efforts aient été infructueux, et qu'on leur ait même donné la certitude qu'ils ne réussiraient point à obtenir cet appui pour la *Gazette des Campagnes*. Les motifs de ce refus nous ont été donnés, et nous en tiendrons bon compte.

Cette contrariété ne suffit pas pour abattre notre courage ; nous travaillerons activement à assurer aux cultivateurs un organe propre à défendre leurs intérêts. Les lettres que nous recevons tous les jours nous disent assez le bien que nous faisons actuellement parmi les cultivateurs pour nous porter à faire des sacrifices même personnels, au soutien de notre journal.

Nous publierons de temps à autre, avec la permission de leurs auteurs, les lettres de bon accueil que nous recevons au sujet de la *Gazette des Campagnes*.

Nous commencerons par celle d'un colon de St. Ubalde, M. L. O. Touzin. Voici ce qu'il écrit :

" Quoique colon, je ne voudrais pas me dispenser de votre journal agricole auquel je suis redevable à plus d'un titre, car il sert à me guider et à m'instruire dans bien des circonstances. Quoique j'y souscrive pour la première fois aujourd'hui, il y a longtemps que je lis votre journal, et que j'en donne connaissance à ma famille et à mes voisins. M. le curé de St. Alban m'a toujours depuis sept ans prêté les numéros de votre journal. Etant à présent éloigné de ce digne curé je ne voudrais pas me priver des excellents conseils que vous savez si bien nous donner, et mon plus grand plaisir serait que chaque cultivateur souscrivit à votre journal et put l'apprécier autant que j'ai eu occasion de l'apprécier moi-même. Daignez me faire parvenir les numéros parus depuis le 19 octobre 1871 et me l'expédier toute l'année. Vous trouverez le prix de la souscription dans la lettre."

Un membre du Parlement de la Province de Québec

nous écrit :

" Veuillez ne plus m'expédier la *Gazette des Campagnes*, car je n'ai pas les moyens de souscrire à deux journaux agricoles."

Remarquez, lecteurs, que c'est un riche propriétaire de la campagne qui écrit cela. Cette lettre, adressée à un journaliste agricole, est plus piquante qu'encourageante. A celui-là, on pourrait faire la question suivante : *Qu'avez-vous fait pour l'agriculture ?*

Soins à donner aux moutons en hiver

Les moutons attirent l'attention. L'opinion se transforme. Mais à moins que l'on ne considère le mouton comme formant une partie permanente du bétail de la ferme et qu'on en prenne un soin convenable, il serait préférable de les laisser à eux-mêmes.

Les moutons bien soignés sont les plus profitables des animaux domestiques et ceux qui donnent le moins de trouble ; mais si on les néglige ou si on ne leur donne pas les soins appropriés, bien peu déperissent aussi rapidement ; puis les maladies et la mort en sont souvent la conséquence.

L'hiver est pour eux la saison la plus critique, mais en même temps les *doubletter* leur serait très-nuisible. Avec une bonne nourriture, un troupeau de mouton se trouvera mieux dans une bergerie froide et même exposé à la neige pendant toute la mauvaise saison que dans un logement chaud et bien fermé. Une vie trop récluse, trop renfermée pour les moutons, amène inévitablement les maladies du cerveau et des poumons. A moins que le temps ne soit très-mauvais ou que les brebis pleines ne soient sur le point de mettre bas, les moutons doivent être conduits hors des bergeries tous les jours. Ils doivent avoir de l'eau fraîche au moins une fois par jour. S'ils peuvent prendre eux-mêmes leur besoin dans une bonne eau courante ce n'en sera que mieux. C'est une erreur de supposer que les moutons se contenteront de neige au lieu d'eau, et cependant beaucoup de troupeaux n'ont pendant tout l'hiver que ce seul moyen d'étancher leur soif.

Le foin de trèfle constitue le meilleur fond de nourriture avec un demiard d'avoine, de seigle ou de sarrasin par jour, si on le peut. Les moutons réussiront mieux si on varie leur nourriture de temps en temps. Dans les endroits où ces animaux se rendent habituellement, on devrait placer, à leur portée, un peu de sel auquel on a ajouté un quart de soufre. Les cotons de blé-d'Inde, les pailles peuvent servir comme une nourriture grossière dans laquelle les moutons choisissent ce qu'il y a de meilleur ; mais comme nourriture habituelle les pailles ne paraissent pas assez succulentes. Ces aliments peuvent les empêcher de mourir, mais non les entretenir en bon état.

Séparez les moutons en deux catégories au moins. Les agneaux et les brebis pleines qui peuvent être faibles, devraient, dans tous les cas, être séparées des brebis, des moutons et des béliers plus forts et mieux portants, afin qu'on puisse leur donner les soins nécessaires. Il serait encore meilleur de ne mettre ensemble que les moutons et les béliers et de faire ainsi trois divisions. Eloignez les chiens ; car dans cette saison, ils deviennent plus méchants. Si l'on garde quelques chiens, il faut qu'ils soient en parfaite connaissance avec le troupeau. Par-dessus tout, soyez patient, posé, attentif et ayez beaucoup de régularité dans la distribution de la nourriture et de la boisson. Ne passez pas de la prodigalité à l'extrême économie ; recherchez les proportions convenables et lorsque vous les aurez trouvées, suivez-les sans vous en écarter ni à droite ni à gauche. On ne doit jamais

négliger son troupeau une journée et le soumettre à des soins minutieux le lendemain.

Une grande vérité et un excellent à-propos

Voici une anecdote assez curieuse qui peint malheureusement le caractère d'un grand nombre de cultivateurs avec des couleurs un peu sombres; mais la vérité ne doit offenser personne :

" Dans une réunion agricole, un homme très-grand et très-raide tira de sa poche un long rouleau qu'il déploya et qu'il lut très-gravement. Il prononça de grands mots, tels que absentéisme, indifférence des gens riches pour l'agriculture, émigration des campagnes vers les villes, etc.

" Tout à coup un des auditeurs, impatienté, interrompit l'orateur en ces termes : " Mais, monsieur, on nous dit toujours que les villes absorbent tout à notre détriment. Au lieu de nous le répéter, il vaudrait mieux proposer un remède. Nos propriétaires restent à la ville, nos enfants vont à la ville, nos domestiques vont à la ville. Moi aussi j'ai été à la ville. Qu'est-ce que j'y ai vu ? Des gens qui vivent vite et dont les montres, comme celle du Marseillais, font le tour du cadran en vingt-cinq minutes ! Les gens riches se font traîner en voiture avec le cou enveloppé dans un faux col, comme un bouquet dans du papier; ils brillent dans leur voiture; mais on les regarde—et ils sont heureux ! Nos enfants quittent la charrue pour le bureau, pour le magasin ou pour l'étude d'un notaire. Ils y maigrissent et deviennent maigres comme des coings,—mais ils sont contents : on les appelle monsieur le commis, monsieur le clerc; ils n'auraient jamais été que Jean, Pierre et Martin. Nos domestiques laissent la blouse et les sabots pour endosser un gilet rouge, un chapeau à cocarde et des bottes de jockey anglais. Ils mangent bien, sont chaudement vêtus, et la dignité de l'homme, loin de souffrir, paraît avoir gagné quelque chose si l'on en juge à l'air suffisant qu'ils ont sous la livrée.

" Le fond de tout cela c'est que tout le monde aime à paraître, à porter livrée, à être regardé. Donc, monsieur l'orateur, au lieu de gémir sur l'émigration, cherchons une solution. Pour mon compte, je propose celle-ci :

" *Article unique.*—Les propriétaires qui vivent sur leur terre porteront un chapeau d'archiduc autrichien, de grandes bottes et un grand sabre. Cela se verra de loin. Les fermiers métayers, etc., porteront l'uniforme de feld-maréchal. Quant aux domestiques, comme il serait peut-être embarrassant d'aller à la charrue habillé en suisse de cathédrale, ils s'habilleront en sous-préfet, et au labour ils mettront, de peur de tomber, leur épée en travers sur les cornes des bœufs.

" En les voyant ainsi, tout le monde s'arrêtera; les gens, les bêtes jusqu'aux lièvres et aux hannetons, tout le monde regardera *messieurs les agriculteurs*, et vous verrez si nous n'avons pas alors plus de bras que nous n'en voulons."

" Cette rustique boutade fut accueillie avec un applaudissement formidable. Le grand et raide monsieur replia son papier et le remit gravement dans sa poche, à la satisfaction générale de ses auditeurs."

Moyen d'éteindre les feux de cheminée

En cette saison, où les incendies se manifestent le plus, nous croyons utile de rappeler le moyen suivant d'éteindre les feux de cheminée et de prévenir les sinistres.

Quand un feu de cheminée se déclare, il n'y a pas un moment à perdre; mais pour l'éteindre, il ne faut pas jeter

dans le foyer de l'eau, de la fleur de soufre ou de la poudre de chasse, comme beaucoup de personnes le pensent et le font encore; il suffit, pour étouffer immédiatement le feu, de prendre soit une nappe, soit une couverture, soit un drap de lit, de le plonger tout entier dans l'eau; puis, après avoir plié en double, d'en boucher immédiatement l'ouverture inférieure de la cheminée, de manière à intercepter toute communication avec l'air de l'appartement. Si cette opération est bien faite, s'il n'existe plus aucune issue, le feu de la cheminée s'éteint de lui-même, l'air qui alimentait la combustion lui faisant défaut.

Si le feu se déclare dans un poêle, il est plus facile encore de l'éteindre: on n'a qu'à boucher avec le plus grand soin la porte du poêle et à en fermer très-hermétiquement le tuyau à l'aide de la clef qu'on y adapte ordinairement et qui sert à ralentir ou à accélérer le tirage.

Procédé simple pour reconnaître les vins rouges teints artificiellement

Un procédé simple et facile pour distinguer les vins rouges teints artificiellement des vins rouges véritables, repose sur la prompte solution dans l'eau des matières colorantes des graines et des fruits de différentes espèces, et sur la solution difficile dans l'eau de la vraie matière colorante des vins rouges, qui ne peut se dissoudre entièrement que dans un esprit-de-vin contenant beaucoup d'eau.

Pour appliquer ce procédé, on commence d'abord par plonger dans le vin que l'on veut essayer un morceau de mie de pain, ou bien aussi une éponge qu'on nettoie préalablement, et puis on la laisse s'emplier complètement de vin par suite de l'absorption; cela fait, on met la mie de pain ou l'éponge qui a absorbé le vin dans une assiette en porcelaine remplie d'eau.

Si le vin rouge a été fait de matières colorantes artificielles, l'eau prend immédiatement une teinte rouge violette; si, au contraire, le vin rouge n'a pas été teint artificiellement, mais que sa couleur soit naturelle, l'eau ne change de couleur qu'un quart d'heure ou une demi-heure après, et tout d'abord on aperçoit que l'eau prend une teinte semblable à celle de l'opale.

Les animaux utiles

Pourquoi détruire les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles tuent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris ? Elle n'a jamais mordu personne.

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes, et qui exterminent, par choix, les insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, gibier médiocre, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux, sur le dos desquels ils montent impunément dans les prés, à la satisfaction des animaux eux-mêmes ?

Pourquoi prendre les mésanges au piège, lorsqu'on sait qu'elles font par un deux ou trois nichées, pendant lesquelles chaque couple prend 120,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer le crapaud qui mange les limaces et les fourmis ?

Pourquoi sacrifier les chauve-souris, qui font aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux mouches ?

Pourquoi penser que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait une besogne de six à huit chats en mangeant 6,000 souris par an.

Le bois vif dans la taille des arbres

Lorsqu'on supprime à un arbre une branche vive, ayant atteint une grosseur de plusieurs pouces, il est important, surtout si c'est un arbre à fruit, de préserver la section coupée du contact direct avec l'air : dépourvu d'une enveloppe protectrice, l'exposition au soleil, les alternatives d'humidité et de sécheresse le font fendiller et en préparent la décomposition. Une foule d'insectes, attirés par la sève, viennent s'y fixer et en hâtent la putréfaction. En outre, la sève descendante, rencontrant une issue, s'accumule autour de la branche coupée et finit par former un bourrelet circulaire peu agréable à l'œil. La cire à greffer des jardiniers pare très-bien à cet inconvénient ; mais, outre qu'on ne l'a pas toujours sous la main, il faut encore la faire fondre et savoir l'appliquer.

Voici un préservatif beaucoup plus facile et donnant d'excellents résultats. Il consiste tout simplement dans l'emploi de cendre commune de bois qu'on humecte d'eau, de manière à en faire une bouillie épaisse. On en frotte avec une brosse ou un tampon d'herbe la partie encore fraîchement coupée. Cette cendre pénètre si bien entre tous les interstices des fibres ligneuses, que la pluie même, en glissant sur le bois qui en est frotté, n'en enlève que la partie superficielle et en laisse toujours une couche suffisante. Ce simple enduit protecteur empêche le bois de se fendiller, et sa nature alcaline éloigne les insectes.

L. DE VAUGELAS.

Petite chronique

— Le *Messager Canadien* constate avec plaisir le retour au pays de plusieurs familles canadiennes-françaises du comté de Grandby. Nous avons eu, dit-il, le plaisir de causer avec le chef de l'une de ces familles. Ce monsieur nous assure qu'il s'opère parmi les Canadiens des Etats-Unis, un fort mouvement de retour. Que Dieu le veuille !

— On apprend par le *Pionnier de Sherbrooke* qu'un riche citoyen de cette ville a demandé six piastres pour une corde de bois. C'est ce qui s'appelle profiter de l'occasion. Avec des chemins d'hiver, le bois de la même description se vendrait tout au plus deux piastres et demi la corde.

Il paraît qu'à Richemond aussi le bois se vend cher de ce temps-ci, car notre confrère du *Guardian* disait, la semaine dernière, qu'il a brûlé un lot de vieux meubles, afin de se mettre en état de sortir son journal.

— M. Gustave Bossange, agent d'émigration pour la Compagnie Allan, a écrit à M. Lesage, assistant commissaire de Travaux Publics, que l'émigration s'annonce bien ; qu'il a déjà déterminé un certain nombre d'émigrants à aller se fixer en Canada, et que beaucoup plus y viendront au printemps.

RECETTES

Préparation du fiel de bœuf pour enlever les taches

On met une pinte de fiel de bœuf sur le feu, on le fait bouillir, et on écume la matière azotée qui vient au-dessus ; quand elle est bien écumée, on y jette une once d'alun bien pulvérisé, et lorsque le mélange est refroidi, on le met dans une bouteille sans la boucher parfaitement.

Autre moyen.— On met la même quantité sur le feu, et on l'écume de la même manière ; on y ajoute une once de chlorure de sodium (sel de cuisine) réduit en poudre fine ; on laisse refroidir ; on met le tout dans une bouteille, sans la boucher

parfaitement ; au bout d'un mois de repos, on décante les deux préparations et on les mêle ensemble par parties égales ; puis on bouche bien pour s'en servir au besoin.

Cirage à la cire

On prend un quart de livre de cire jaune, gros comme une amande de savon et une pincée de noir de fumée ; on fait chauffer le tout dans une chopine de bière ; on ramue, pour que les ingrédients se mêlent bien ; on laisse refroidir, et on a un excellent cirage qui conserve le cuir et lui donne un beau vernis. La première fois qu'on emploie ce cirage, le lustre est faible ; mais après quelques jours qu'on a réitéré cet enduit et le frottement avec la brosse, il devient d'un luisant de maroquin, et plus on brosse plus le lustre devient éclatant.



SOUSSIONS DEMANDEES

Des Soumissions cachetées, adressées au Soussigné, et en-dossées " Soumissions pour Travaux sur la Rivière Saint-Maurice, " seront reçues à ce Bureau d'ici à LUNDI, le HUIT JANVIER prochain, pour la construction d'une Ecluse de cloison, aux Piles, sur la Rivière Saint-Maurice.

On pourra voir les plans et spécifications à ce bureau, et à celui du surintendant des travaux à Saint-Maurice, aux Trois-Rivières, où l'on pourra avoir tout autre information nécessaire.

Le département ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse, ou toute autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 16 déc. 1871.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS

DE LA

REVUE CANADIENNE

LE CHATIMENT DE DIEU

Roman dû à la plume d'un écrivain des plus distingués.—Un magnifique volume de 350 pages, format in-12.

LES LEGENDES DE ST. JOSEPH

Un volume de 340 pages, même format que le premier.

Tout abonné qui paiera avant le premier de Janvier prochain le montant complet qu'il peut devoir pour son abonnement, y compris l'abonnement pour 1872, qui est de \$2.25, frais de Poste inclus pour l'année, recevra en même temps que la livraison de Janvier, à son choix, l'un des volumes ci-haut mentionnés.

Toute personne qui n'est pas encore abonnée participera aux mêmes avantages en s'abonnant et payant le montant de sa souscription avant le 25 Janvier 1872.

Les personnes qui désireront recevoir leur PRIME par la Poste, voudront bien ajouter à leur abonnement dix centins pour frais de Poste.

On s'abonne chez l'Éditeur,

EUSEBE SÉNÉCAL.

Nos. 6, 8 et 10, Rue St. Vincent, Montréal.

LA REVUE CANADIENNE,

Recueil périodique de Beaux Arts et de Sciences, a pour but de travailler à la création d'une littérature nationale, à l'alignement des Lettres et de la Religion, et à la défense des principes fondamentaux de l'ordre social et de toute vraie civilisation.

La rédaction se fait sous la direction d'un comité de Directeurs.

Prix de l'abonnement : un an, \$2.00 ; six mois, \$1.00.

Comme les frais de poste sur cette Revue sont, depuis le 1er de janvier 1869, de deux centins par livraison, payable d'avance, la souscription des abonnés en dehors de la ville est de \$2.25 ; pour les Etats-Unis \$2.25 en or.

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE AGRICOLE DE
FIRMIN H. PROULX

LE VÉTÉRINAIRE pratique, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons, aux chiens et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart. Edition la plus récente.—Prix, 75 centins ; par la poste, 85 centins.

LES VEILLÉES CANADIENNES, traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, le 13 septembre 1832, et publié par Fra. M. Ossaye.—Prix, 25 centins ; par la poste 30 centins.

LE SAGUENAY, ou le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la colonisation.—Prix, 15 centins ; par la poste, 20 centins.

LE LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR, nouveau trésor de la chaumière ou le fidèle conseiller des cultivateurs. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement, en cultivant la terre.—Prix, 15 centins ; par la poste, 20 cts.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith.—Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

MANUEL PRATIQUE DE JARDINAGE, contenant la manière de cultiver soi-même un jardin ou d'en diriger la culture, par Courtois-Gérard.—Prix, 75 centins ; par la poste, 82 centins.

LE JARDINIER PRATIQUE, ou Guide des amateurs dans la culture des plantes utiles et agréables, contenant le jardin potager, le jardin fruitier, le jardin d'agrément ; un précis de la conduite des serres, les moyens de guérir les maladies et de détruire les insectes nuisibles, précédés de notions préliminaires sur le sol, les engrais, les amendements, etc., et suivi d'un vocabulaire explicatif des principaux termes de botanique. Avec un grand nombre de planches.—Prix, 75 centins ; par la poste, 82 centins.

CONSEILS À UNE JEUNE FERMIERE, par P. Joigneaux. Cet ouvrage devrait se trouver dans chaque famille de nos cultivateurs canadiens, et faire l'objet d'une étude spéciale à nos jeunes filles. En lisant ce livre, elles apprendront à être des épouses ménagères et procureront à leurs enfants un avenir de bonheur et de prospérité.—Prix, 50 centins ; par la poste, 56 centins.

LETTRES SUR LA VIE RURALE, par M. Victor de Tracy, adressées à un jeune homme qu'il aime tendrement et dont le bonheur à venir est l'objet de ses vœux les plus vifs. Il lui offre dans cette pensée le tribut d'une longue expérience sur tout ce qui concerne l'agriculture.—Prix, 50 centins ; par la poste, 56 centins.

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, par Hubert LaRue, recommandé par le Conseil de l'Instruction Publique et le Conseil Agricole de la Province de Québec. Ce petit Manuel est destiné aux enfants qui fréquentent les écoles élémentaires, modèles et académiques. Tout instituteur qui n'enseignerait pas au moins à ses élèves les éléments de la science agricole, manquerait grandement à sa mission. Que l'instituteur dans les campagnes prépare les enfants à connaître les éléments de l'agriculture et à aimer la culture des champs, et la voie du progrès agricole auquel nous aspirons sera bientôt ouverte. Si des hommes de science veulent bien nous en frayer le chemin, montrons-nous généreux ; ne restons pas indifférents, lorsqu'ils désirent nous faire connaître les secrets de l'art agricole.—Prix, 10 centins ; par la poste, 12 centins.

HISTOIRE NATURELLE du Canada, les OISEAUX, par J. M. LeMoine, en deux volumes.—Prix, 1 piastre et 25 centins ; par la poste, 8 centins de plus.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles.—Prix, 25 centins ; par la poste, 30 cts.

LE JARDINIER PRATIQUE, ou guide des amateurs dans la culture des plantes utiles et agréables, contenant les jardins fleuristes, potagers et d'agrément, augmenté de la composition des jardins fruitiers, et de la culture des plantes de Serres et d'Appartement, par Rousselon. Illustré de 200 gravures sur bois.—Prix, 75 centins ; par la poste, 85 centins.

ARBRES FRUITIERS, instructions élémentaires sur leur entretien, greffe, taille, restauration des arbres mal taillés, ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits, par M. A. Du Breuil. Ouvrage destiné aux jardiniers, aux écoles d'agriculture et aux écoles normales primaires. Avec un nombre considérable de gravures.—Prix, 60 centins ; par la poste, 68 centins.

L'ART DE PLANTER, plantation en général, plantation en butte, traité pratique sur l'art d'élever en pépinière et de planter à demeure les arbres fruitiers, forestiers et d'agrément, à l'usage des agents forestiers, pépiniéristes, horticulteurs. Orné de vignettes sur bois.—Prix, 60 centins ; par la poste, 68 centins.

LES MALADIES DES PATATES, des betteraves, des blés et des vignes, avec l'indication des meilleurs moyens pour les combattre.—Prix, 75 centins ; par la poste, 82 centins.

DES ENGRAIS, ou l'art d'améliorer les plus mauvaises terres par les amendements et les engrais de toute nature, par M. Ducoin.—Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

LIVRES DE PRIÈRE
IMAGES, CHAPELETS
ENVELOPPES ET PAPIER DE TOUTES SORTES, ETC.

CAUSERIES DU DIMANCHE

PAR
A. B. ROUTHIER.

Joli volume in-12 de plus de 300 pages.—Prix : 75 cent.

TABLES DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Religion et politique.—A propos du Concile du Vatican.—Des Vicaires Apostoliques et de St. Jean-Baptiste.—Le rite des hommes.—Le rite de Dieu.—Aux grands maux les grands remèdes.—La France et l'Eglise.—Le Prisonnier de Wilhelmshöhe.—Le prisonnier du Vatican.—Du pouvoir temporel des Papes.—Notre situation.—L'annexion.—L'indépendance.—De l'émigration.—L'avenir des Etats-Unis.—Du Libéralisme au Canada.—Le libéralisme et le procès Guibord.—L'Eglise et l'Etat.—Du journalisme.

SECONDE PARTIE.

Critique littéraire.—Coup d'œil général sur la littérature française au XIX^e siècle.—Louis Veuillot et ses critiques.—Louis Veuillot et ses amis.—Lamartine.—Victor Hugo.—M. Louis-Honoré Fréchette.—M. Benjamin Sulte.—M. Marmette.

TROISIÈME PARTIE.

Une page d'Histoire.—La sentinelle du Vatican.

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme *apprentis typographes*, en s'adressant au soussigné Editeur-Propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.—**FIRMIN H. PROULX.**